

Les Nouvelles de L'ASSOCIATION JEAN CARMIGNAC

(Editions F.-X. de Guibert) 3 rue Jean-François Gerbillon 75006 Paris

"Les Evangiles sont des documents historiques, presque des chroniques, de toute première main."

J. Carmignac

n°12 - novembre 2001

Editorial

Comme introduction à notre troisième assemblée générale, je voudrais évoquer de nouveau celui qui demeure, dans le Royaume éternel, notre père spirituel et notre maître pour la connaissance de la Parole de Dieu, l'abbé Jean Carmignac.

Il se trouve qu'aujourd'hui notre assemblée générale se tient dans la crypte de l'église Saint-Sulpice. Or c'est dans cette paroisse, pendant environ une douzaine d'années, que l'abbé Carmignac a exercé son ministère sacerdotal, en particulier au confessionnal. Il recevait également, dans son bureau au presbytère, les personnes qui sollicitaient son aide et ses directives spirituelles. L'abbé Carmignac, en effet, mettait en tête de ses préoccupations son rôle de prêtre. C'est aussi dans cette même perspective que se situait son travail d'exégète.

Je voudrais rappeler ici ce que j'ai dit de lui lors de notre première assemblée générale, le 2 octobre 1999 : « Il ne faut jamais oublier que les travaux de l'abbé Carmignac n'ont été motivés que par la préoccupation essentielle d'établir et de défendre, contre vents et marées, l'authenticité du message des Evangiles, rapporté par des témoins de la vie du Christ dont les écrits sont, de ce fait des documents de première main et, ne l'oublions pas, écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit.

Par ailleurs, il est permis d'affirmer que, dans son œuvre d'exégète, l'abbé Carmignac n'a jamais eu le souci de se faire un nom ; son ambition était ailleurs. On pourrait la définir en disant qu'il a simplement voulu mettre le résultat de ses travaux à la disposition de l'Eglise, en humble hommage, pour le bien des âmes et pour la gloire de Dieu.

- 1...Editorial, par Robert Cuny.
- 2...Assemblée générale du 29 septembre 2001, Compte rendu, par Gilles Pichon.
- 4...Les linges du sépulcre, complément à la lecture de Jean 20, 6-7, par Charles Commeaux.
- 6...Nouvelles brèves
- 7...Extrait de la Conférence donnée en 1986, à Cambrai, par l'abbé Carmignac : quatre exemples montrant le substrat hébraïque de Saint Marc.
- 9...La Sainte Couronne d'Epines par Maximilien-Marie Mitifiot.
- 10 et 11...Photos de la Sainte Couronne d'Epines (Trésor de la Cathédrale Notre Dame de Paris).

Alors, quelle est notre tâche aujourd'hui, dans notre association ? Je la définirais comme ceci : transmettre ce que nous avons reçu, de l'abbé Carmignac en premier lieu, et de tous ceux qui ont travaillé comme lui, dans le même esprit, pour faire connaître l'authentique Parole de Dieu. Nous prenons une suite et nous assurons une suite ; nous sommes un maillon d'une chaîne, il faut que ce maillon tienne solidement, aussi longtemps que Dieu voudra. Dans la vie de ce monde, tout est conduit par la Providence divine. Eh bien, tant qu'il nous donnera la possibilité de remplir notre tâche, nous la poursuivrons. Cette tâche, à notre niveau, est modeste, mais nous sommes tout de même des « serviteurs de la Parole », par conséquent nous la ferons de notre mieux.

Je voudrais évoquer maintenant le souvenir de Mademoiselle Demanche. Elle était tout pour nous. Elle était notre mémoire. A son titre de fondatrice s'ajoutait celui d'animatrice, tâche qu'elle a exercée avec beaucoup de dévouement et une grande compétence. Au témoignage de sa nièce, qui l'a assistée au cours des dernières années de sa maladie très éprouvante, son travail pour l'association restait sa raison de vivre. Elle a travaillé jusqu'au bout, laissant des notes sur des sujets dont elle voulait tirer des articles pour notre bulletin. Elle nous a laissé le meilleur d'elle-même et, à ce titre, nous lui devons une grande reconnaissance.

Je suis heureux de saluer ici l'une de ses sœurs dont la présence nous touche et nous honore. Nous vous remercions, Madame, pour l'amitié que vous nous témoignez. (Applaudissements).

Maintenant nous allons passer aux affaires courantes concernant notre association.

Compte-rendu de l'Assemblée générale du 29 septembre 2001

L'association Jean Carmignac s'est réunie en assemblée générale le 29 septembre 2001 dans la crypte de l'église Saint-Sulpice où Monsieur l'abbé Jean Molinier venait de dire la messe à la mémoire de l'abbé Carmignac et à la mémoire de sa fondatrice Mademoiselle Demanche.

Etaient présentes ou représentées soixante-six personnes.

1. RAPPORT MORAL

Le rapport moral du président, Monsieur Robert Cuny, fait l'objet de l'éditorial de cette livraison des *Nouvelles*.

2. RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier présenté par Mademoiselle de Pardieu fait ressortir une augmentation du coût de réalisation et d'expédition du bulletin. Recettes et dépenses sont légèrement déséquilibrées.

Un rappel sera fait dans le prochain bulletin pour inciter les retardataires à payer leur cotisation 2001.

La cotisation pour 2002 reste fixée à 100 ^{F.} (paiement avant 2002) et à partir du 1er janvier 2002 à 15,25 euros.

Rapport moral et rapport financier sont adoptés.

3. RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'élection portait sur le renouvellement des trois administrateurs sortants, Madame Boschet

Madame Ceruti et Monsieur Cuny, et sur le remplacement de Madame Cuny et Mademoiselle Demanche.

Toutes les voix s'étant portées sur les administrateurs sortants et sur les candidats proposés, le Professeur Luciani et Madame Olivier, le nouveau conseil d'administration a été déclaré constitué de la manière suivante : Mme Boschet, Mme Ceruti, M. Cuny, M. de Guibert, M. Luciani, Mme Olivier, Mlle de Pardieu, M. Pichon, Mme de Raymond.

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pierre Carmignac fait part de la démarche qu'il a initiée auprès de Monsieur le Masne d'une part et de Messieurs Cuny et F.-X. de Guibert d'autre part pour plaider la cause du rapprochement des deux associations. L'avis unanime exprimé à la fois par Monsieur Cuny et Monsieur F.-X. de Guibert est qu'il conviendrait avant toute chose que l'"association des amis de l'abbé Carmignac" (qui a pour président Monsieur Sentis et pour ancien président Monsieur le Masne) cessât de nous poursuivre devant l'officialité diocésaine et qu'elle fasse le geste de retirer cette action en s'excusant de l'avoir entreprise.

5. EXPOSÉ DE MONSIEUR BRUNO BIOUL

A la fin de notre assemblée générale, notre invité Monsieur Bioul, rédacteur en chef de la très belle revue *Les Dossiers d'Archéologie* a bien voulu nous exposer les réactions de ses lecteurs au numéro publié il y a deux ans « Jésus au regard de l'histoire » et dans lequel Madame Ceruti avait écrit un article très remarqué sur l'historicité des Evangiles.

Cet exposé et les commentaires qu'il a suscités parmi les membres présents ont été passionnants, et nous nous proposons d'en publier les principaux passages dans un prochain numéro des *Nouvelles*. Contentons-nous ici de mentionner les trois remarques de Monsieur Bioul :

- Ce numéro a battu tous les records de vente.
- Les lettres de lecteurs mécontents se réfèrent toutes aux articles traitant de l'historicité des Evangiles et du Saint Suaire.
- Ces mécontents sont les adeptes de la pensée moderniste actuelle qui oppose systématiquement foi et raison et nie l'existence du surnaturel.

Ajoutons seulement pour les commentaires

- l'intervention du Professeur Fayat, pour qui l'analyse statistique des résultats du carbone 14, cheval de bataille des opposants à l'authenticité du Suaire, pêche par de nombreuses fautes de méthode. Monsieur Fayat donne cette analyse en exemple à ses étudiants pour leur montrer ce qu'il ne faut pas faire.
- l'intervention de Monsieur Perrier, membre correspondant de l'Académie des sciences, qui, partageant les conclusions du Professeur Fayat sur cette analyse statistique, dénonce comme un grave problème l'envahissement du domaine de la communication des sciences par des incompetents.
- enfin celle de Monsieur F.-X. de Guibert sur la genèse, pour le moins étonnante, de l'émission Corpus Cristi.

Gilles Pichon

Nous rappelons que la cotisation à notre Association est fixée à 100 francs, 50 francs en cas de nécessité. Vous pouvez adresser soit un virement postal au CCP LA SOURCE 44 655 98 B, soit un chèque bancaire ou postal rédigé au nom de "Association Jean Carmignac" au siège de notre association (Editions F.-X. de Guibert) 3 rue Jean-François Gerbillon, 75006 Paris. Merci !

Les linges du sépulcre

Avec le dernier numéro s'achevait l'article de l'abbé Carmignac sur la position des linges qui a suscité chez nos lecteurs un vif intérêt, à en juger par la correspondance que nous avons reçue à son sujet. Nous commençons donc ici à publier, comme promis, les commentaires, critiques et suggestions proposés par nos amis dans l'ordre où ils nous sont parvenus. Le premier article est donc de la main du Professeur Commeaux, spécialiste de langues anciennes et orientales, que nos adhérents ont eu le plaisir de lire plusieurs fois déjà.

Complément à la lecture de Jean 20, 6-7.

L'article de Jeanne Ducatillon, dans les *Nouvelles* n°3 de l'Association Jean Carmignac, souligne une intéressante précision sur la situation des linges dans le tombeau de Jésus après la résurrection : séparation de ceux-ci et du suaire.

J'ai pourtant l'impression que des questions plus précises se posent et je voudrais y apporter une réponse en faisant appel à Fr. Bruno Bonnet-Eymard. On a tendance à le laisser de côté parce qu'il appartient au groupe intégriste de la Contre-Réforme Catholique. Il est pourtant un éminent spécialiste du Saint Suaire et, sur le sujet qui nous intéresse ici, il a fourni une hypothèse majeure qu'on n'a pas, à ma connaissance, réfutée crédiblement.

Les Evangiles parlent des linges funéraires de Jésus en deux circonstances, le soir du vendredi et le matin du dimanche. D'autre part, le seul Jean évoque ceux qui apparaissent à propos de la résurrection de Lazare. On peut tirer de ces données le tableau suivant :

	Matthieu	Marc	Luc	Jean
Vendredi	Dans un linceul pur (ἐν σινδόνι καθαρῶ)	Un linceul (σινδόνα)	Un linceul (σινδόνι)	Des bandelettes avec des aromates (ὀθονίοις)
Dimanche			Bandelettes (τὰ ὀθόνια)	-bandelettes (τὰ ὀθόνια) -suaire (σουδάριον)
Résurrection de Lazare				-sangles (κειρίαις) -suaire (σουδαριῶ)

Les Synoptiques, pour le Vendredi soir sont les seuls à parler d'un linceul (σινδών), vaste pièce blanche dont Matthieu précise qu'il est « pur », c'est-à-dire neuf et sans tache. C'est dans cette étoffe que Joseph d'Arimateie « enrroula » (ἐνετύλιξεν), selon Matthieu et Luc, « enveloppa » (ἐνείλησεν), d'après Marc, le corps du Crucifié. Jean, sans doute témoin oculaire, parle seulement des bandelettes (ὀθόνια) dans lesquelles ils « lièrent » (ἔδησαν) le cadavre avec des aromates.

Dans les *Nouvelles* n° 5, s'appuyant sur nombre de spécialistes, J. Carmignac (article posthume) identifie les ὀθόνια et le σινδών. Il considère qu'il s'agit d'un fin tissu, de lin ou non, correspondant aussi au terme hébreu pištâh (פִּשְׁתָּהּ) qui désigne ces textiles. Quant à la forme grecque en -ιον, il admet que le sens diminutif se soit effacé. Il me semble tout de même que le verbe « lier » employé par Jean marque une différence et suggère fortement le terme de « bandelettes ».

D'ailleurs il semble aussi que soient évoqués ainsi deux moments de la préparation funèbre, selon le rituel juif, précise Jean : avec les longues bandes de tissu, on immobilise le corps aux chevilles et aux poignets, avant de l'envelopper dans la vaste pièce du linceul. Car, bien entendu, il n'est pas question de l'emballer, membre après membre, à l'égyptienne. Encore peut-on se demander si la ligature n'est pas réalisée une fois le corps dans le linceul. Les auteurs ont privilégié le moment qui leur a paru essentiel.

La découverte du tombeau vide, le dimanche, est mentionnée par Luc, qui la prête à Pierre seul, lequel ne voit que les bandelettes. Mais Jean, là encore témoin direct, est plus précis. Lui aussi, regarde (βλέπει) les bandelettes gisantes (κείμενα), c'est-à-dire tombées au sol en l'absence du corps. Mais il attend Pierre, moins leste, pour entrer dans le tombeau. Celui-ci examine (θεωρεῖ) les bandelettes mais aussi une pièce non encore nommée, le suaire (σουδάριον), qui était « sur la tête » du défunt et qui est maintenant distant des bandes, roulé à part (χωρῖς) en un lieu (εἰς ἓνα τόπον).

Selon la majorité des auteurs, *soudarion* est la transcription du latin *sudarium*. Pour une fois où l'emprunt lexical se fait du grec au latin, saluons-le. Le hic est qu'il s'agit d'un mouchoir à essuyer la sueur qu'on suppose ici destiné à couvrir la tête du défunt ou plutôt à passer par dessus la tête pour se nouer en mentonnière. Il s'agit donc d'une pièce de petite taille.

Dans l'examen attentif des deux apôtres, il devient inconcevable que le linceul ne leur apparaisse pas. A moins qu'il n'ait été volé avec le corps mais comment expliquer le déplacement des bandelettes et de la mentonnière ?

Avant de chercher une réponse reportons-nous à un autre ressuscité, Lazare de Béthanie (Jean, 11) qui sort du tombeau, lié aux mains et aux chevilles de bandes, ici appelées *keiriai* (κεῖριαίς), et, selon la traduction courante, « le visage enveloppé d'un suaire ». Le voilà fort peu vêtu et il ne suffira pas de le délier, comme l'ordonne Jésus, pour le rendre présentable. A moins de supposer, comme Lavergne, une tunique non mentionnée.

C'est ici qu'intervient l'hypothèse de Fr. Bruno dont on s'est gaussé sans la réfuter. *Soudarion* ne serait pas un décalque du latin *sudarium* mais de l'araméen סֻדָּרָא (*sudarâ*) qui désigne un tout autre linge, un vaste voile. Simple coïncidence formelle et divergence sémantique ! Les *Targums* donnent deux exemples de ce mot plutôt rare :

- à propos de Moïse qui protège ainsi son visage de la gloire de la présence divine שְׂכִינָה (*šekhinah*),

- à propos de Ruth qui dort au pied de Booz, enveloppée dans ce voile que le riche propriétaire remplira, le lendemain, de six mesures d'orge. Dans le livre de *Ruth*, le terme hébreu correspondant est *mispâhōth* (מִסְפָּחֹת).

Est-il si étonnant que dans un milieu juif aramaïsant, le *soudarion* grec ait pris le sens du paronyme araméen plutôt que du mot latin ? Ce qui appuierait encore la datation haute du texte.

En tous cas, jusqu'à preuves du contraire, cette signification éclaire les textes.

1) Pour Lazare, le *sudarâ-soudarion* constituerait le costume de décence qui semblait lui manquer. Quant à dire qu'il « enveloppait son visage » c'est une traduction hasardeuse de οψίς qui désigne la vue, ce qu'on voit et, ici, la silhouette du ressuscité.

2) Pour Jésus, le *sindôn* des Synoptiques est l'équivalent de ce *soudarion-sudarâ*. D'où deux remarques complémentaires.

- Lorsqu'on dit qu'il était sur la tête du défunt, on évoque le grand linceul recouvrant tout le corps, de dos puis de face en passant par-dessus la tête et le visage. C'est la situation du Saint Suaire et la représentation de la miniature de Giovanni Battista Della Rovere.

- Lorsque Jean précise qu'il était « roulé à part en un lieu » ce n'est pas une remarque oiseuse. Il occupe, roulé qu'il est, une partie seulement de la plate-forme d'inhumation – et pas forcément la tête comme le requiert J. Ducatillon.

Je présente cette hypothèse telle qu'elle est exposée par Fr. Bruno. On peut la discuter. Par exemple, les dictionnaires évoquent une signification particulière de *mispâhôth*, chez Ezéchiel : bonnet de sorcellerie, mais aussi « couvertures qui couvrent, enveloppent la tête », sens déjà moins restrictifs. Le jour où l'on présentera des arguments linguistiques, descriptifs ou autres qui interdiront l'équivalence *soudarion-sudarâ*, je me rangerai à l'évidence, retrouvant ainsi toutes les difficultés dirimées. Mais en sommes-nous déjà là ?

Charles Commeaux

Nouvelles brèves

Monsieur l'abbé Jean Molinier, curé de Cernay-la-ville et membre de notre association - c'est lui qui tous les ans désormais célèbre la messe le jour de notre Assemblée générale - vient de fêter son jubilé sacerdotal. Nous sommes heureux et fiers de le féliciter et nous joignons à lui dans la prière.

Des adhérents nouvellement inscrits à notre association nous ont incidemment fait savoir que de nombreux catholiques n'adhèrent pas à la traduction officielle de la sixième demande du Pater (« et ne nous soumetts pas à la tentation »), nous tenons à souligner que l'abbé Carmignac s'est élevé vigoureusement contre cette traduction et, après une analyse extrêmement fouillée, propre à l'immense érudition qu'il déploie dans sa thèse de six cents pages *Recherches sur le Notre Père* (Ed. Letouzey et Ané) a proposé : « Garde-nous de consentir à la tentation ». cf. *A l'écoute du Notre Père* (Ed. F.-X. de Guibert) chap. IX.

Monsieur Bruno Bioul a bien voulu nous faire savoir « en avant-première » que *Les Dossiers d'Archéologie* préparent un numéro spécial sur Saint Luc.

A propos de Saint Luc les Actes du Congrès international le concernant, qui s'est tenu à Padoue du 16 au 21 octobre 2000 (cf. le n° 10 de nos *Nouvelles*), ne sont pas encore sortis mais nous pourrions anticiper pour vous des détails de ses conclusions dans le prochain numéro, en particulier cette nouvelle retentissante : c'est bien le corps de Saint Luc, l'Évangéliste, qui est enseveli à Padoue, à quelques centaines de mètres de celui de Saint Antoine.

Conférence de Cambrai (1986) par l'abbé Carmignac

Vous aviez lu dans le numéro 4 des Nouvelles le début d'une conférence donnée par l'abbé Carmignac à Cambrai, en 1986, l'année même de sa mort. Nous sommes heureux de vous en proposer la suite, après la fin de son article sur la position des linges. Mademoiselle Demanche a préféré, vous vous en souvenez, que le ton familier du langage parlé de cette conférence soit conservé.

...A peu près deux cents arguments pour montrer que Saint Marc a été écrit primitivement en hébreu.

Je vais vous donner quelques-uns de ces arguments-là pour montrer que Saint Marc a été écrit primitivement en hébreu. Je ne peux vous demander que de me faire confiance et je vous indiquerai uniquement les grandes lignes de l'argumentation si vous voulez.

Vous savez qu'en hébreu, comme en arab, on n'écrit que les consonnes, on n'écrit pas les voyelles et donc quand vous lisez un mot, c'est au lecteur de deviner les voyelles : si vous voulez en français, si vous écrivez M S N, vous pourrez dire : maison, moisson, mission, et encore bien d'autres mots. Il faut tout deviner comme cela. Evidemment la langue s'y prête mieux que le français bien sûr, mais enfin ! Or il se trouve qu'il y a dans le texte des Evangiles en grec un certain nombre de passages qui s'éclairent si on suppose dans le substrat hébreu une autre vocalisation. Cela suppose donc que l'auteur en écrivant son texte supposait qu'on vocaliserait de telle façon. Mais le lecteur s'est trompé, il a vocalisé autrement et, vocalisant autrement, comprenant autrement, il a traduit d'une façon différente. Evidemment cela ne peut se savoir que si on retraduit en hébreu. Je vais vous en donner quelques exemples.

Il y a d'abord dans St Marc, chapitre IV verset 19 : c'est la parabole de la semence. Jésus dit : « une partie de la semence tombe dans les épines, et les épines ce sont ceux pour qui l'attrait de la richesse, les soucis du siècle, et puis les désirs au sujet du reste... » Evidemment dans la traduction vous ne voyez pas ça, tout cela parce que les traducteurs édulcorent un petit peu pour donner un semblant de sens – mais qui étouffe – mais qu'est-ce que cela peut être : « les désirs au sujet du reste » ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Que ce soit l'orgueil, que ce soit l'amour de l'argent qui étouffe la parole de Dieu d'accord, mais les désirs au sujet du reste ... ? Or si vous reprenez le substrat hébreu, « le reste » en hébreu se dit : shear. Mais il suffirait que vous vocalisiez autrement, que vous vocalisiez sheer, cela veut dire « la chair ». Ce sont *les désirs de la chair* : ce sont les trois concupiscences : l'orgueil, l'argent et les désirs de la chair. C'est cela qui étouffe la parole de Dieu dans les âmes.

Donc on acquiert un sens limpide et clair - au lieu d'un sens qui n'est pas faux bien sûr, mais qui est un peu bizarre - si on suppose que le texte sous-jacent était un texte en hébreu.

Autre passage dans Saint Marc, chapitre V verset 13, dans l'épisode assez curieux où Jésus guérit un possédé habité par une légion de démons ; et les démons demandent à aller dans les porcs, dans un troupeau de porcs qui étaient là, et les porcs vont se jeter à l'eau, et le texte nous dit qu'il y avait environ deux mille porcs. Alors avez-vous vu déjà un

troupeau de deux mille cochons ?... Moi pas. Dans les troupeaux que j'ai vus, il y en avait vingt ou trente, pas plus, et c'est difficile de faire la paix entre les cochons. Vous savez ceux-là se battent toujours. Et ensuite pour nourrir deux mille cochons, vous vous rendez compte de ce que cela suppose... et là, on est dans une région sub-désertique, dans le Golan actuel. Cela paraît invraisemblable. Or si vous retraduisez en hébreu, « environ 2000 » se dit kealpaim, mais si vous vocalisez autrement kealapim (ça fait les mêmes consonnes), cela veut dire simplement « par bandes ». Alors au lieu de dire : « il y a eu deux mille cochons qui sont allés se jeter dans le lac », ce qui est tout de même très difficile à admettre, il faut simplement dire : « les cochons sont allés dans le lac *par bandes* ». Il n'y avait donc pas un troupeau important mais ce qu'il faut pour faire deux ou trois bandes et c'est tout.

Un autre passage, dans Saint Marc, chapitre IX verset 49, il y a le texte suivant : « Tout sera salé par le feu. » C'est tout de même une chose assez curieuse : tout sera salé par le feu. Or on a trouvé à Qumrân une chose que l'on n'avait pas remarquée auparavant, c'est que le même verbe qui veut dire « saler », malakh, peut aussi signifier « volatiliser » en vocalisant d'une façon différente. Si bien que le sens est : « Tout sera *volatilisé* par le feu ». On obtient, vous le voyez, un sens beaucoup plus simple et plus courant.

De même dans Saint Luc, chapitre I versets 70-71, c'est le Benedictus. Je le lis en latin comme je le sais et vous verrez bien tout de suite le sens du français. « Sicut locutus est per os sanctorum, qui a saeculo sunt prophetarum ejus : salutem ex inimicis nostris. » « Comme Dieu l'a dit par la bouche des saints, qui sont depuis toujours les prophètes, le salut depuis nos ennemis ... » - et encore cela c'est l'accusatif, on suppose qu'il est complément d'objet direct du verbe. C'est assez bizarre, parce que est-ce que ce sont des saints qui sont depuis toujours, est-ce que ce sont des prophètes qui sont depuis toujours... ? Et puis alors on a un vers qui est beaucoup trop long et puis le suivant qui est beaucoup trop court et qui ne se rapporte à rien. Si on traduit en hébreu, ça vous donne nécessairement "lephiqodshe meolam" mais si vous mettez *un point* entre laphi et qodshe, vous obtenez la chose suivante : « Comme Dieu a parlé par la bouche de ses saints prophètes. Depuis toujours est le salut de Dieu pour etc... on obtient un sens normal, alors qu'autrement les saints prophètes depuis toujours et le salut... (1)

Donc voyez ces détails-là n'ont pas pour but de vous faire suspecter la valeur des Evangiles. Vous pouvez remarquer dans ce que j'ai dit, cela n'a aucune conséquence théologique, bien sûr ; mais pour vous montrer qu'il y a de petites améliorations de détail qui sont obtenues si l'on suppose un substrat hébreu. Et si le substrat n'était pas hébreu on n'aurait pas ces petites améliorations-là. Tout le sens de mon argumentation n'est pas de diminuer la valeur historique des Evangiles, mais de montrer qu'au contraire elle est beaucoup plus grande qu'on ne le pense, mais en remontant à son substrat hébreu.

Jean Carmignac

(1) Mademoiselle Ducatillon fait remarquer ici que l'expression « depuis toujours » étant enclavée entre « saints » et « prophètes » il est difficile d'accepter cette ponctuation. Nous laissons à nos lecteurs expérimentés le soin d'analyser cette remarque et de nous envoyer leurs commentaires.

La Sainte Couronne d'Epines

Le frère Maximilien-Marie Mitifiot, bien connu de nos lecteurs, nous a fait don de la photo qu'il a prise lui-même de la Sainte Couronne d'Epines et que vous trouverez en grand en haut de notre encart. Nous lui avons demandé des informations supplémentaires sur cet objet extraordinaire. Les voici :

Le trésor de la Cathédrale Notre-Dame de Paris conserve une relique insigne de la Passion du Christ : la Sainte Couronne d'Epines avec laquelle les soldats du prétoire de Pilate, dans la matinée du Vendredi Saint, tournèrent en dérision la royauté du Messie.

Descriptif : plutôt qu'une « couronne d'épines », la relique présentée à la vénération des fidèles à Notre Dame de Paris, est en réalité un cercle de joncs, grossièrement tressés, de 21 cm de diamètre. Il s'agit en fait de l'armature à laquelle furent accrochées les longues branches épineuses faisant « casque », que les historiens de la Passion et les spécialistes du Saint-Suaire ont bien décrit. Quelques branches épineuses étaient encore accrochées à ce cercle de joncs au XIII^{ème} siècle lorsque la relique fut amenée à Paris, mais les Rois de France, comme les empereurs byzantins avant eux, en firent don à divers sanctuaires. On dénombre aujourd'hui quelque soixante-dix sanctuaires qui présentent de « Saintes Epines » à la dévotion des fidèles : toutes ces épines sont de même nature ; toutes appartiennent à la même variété de buisson épineux de Judée.

Pour en revenir à la couronne de Notre Dame de Paris, on notera que le jonc avec lequel elle est tressée est, lui aussi, un jonc palestinien. La relique est enfermée dans un anneau circulaire de cristal, orné d'entrelacs d'orfèvrerie, de pierres précieuses, perles et émaux – mais à travers le cristal on peut bien apercevoir, en un endroit dégagé d'ornementation, la couronne de joncs. A l'ouverture de ce reliquaire, faite il y a quelques années, on s'est rendu compte que ce jonc n'était pas desséché, mais comme si on venait de le couper.

Historique : Saint Paulin de Nôle mentionnait, en 409, la Sainte Couronne d'Epines parmi les reliques présentées à Jérusalem. A une date difficile à préciser, cette précieuse relique fut transférée dans la chapelle palatine de Constantinople - Byzance. En 1238, l'empereur (latin) d'Orient, Baudouin de Courtenay, en grandes difficultés financières, mit la Sainte Couronne – avec d'autres reliques – en gage auprès des banquiers de Venise. Le roi Louis IX – Saint Louis – l'apprit et, d'accord avec l'empereur Baudouin, il dédommagea les banquiers vénitiens et acquit ainsi la relique qu'il fit venir à Paris où elle fut exposée pour la première fois solennellement à Notre-Dame le 18 août 1239. Saint Louis fit édifier un écrin architectural digne de cette relique : la Sainte Chapelle. La Sainte Couronne y demeura jusqu'à la Révolution : le trésor de la Sainte Chapelle fut pillé et dispersé ; le reliquaire de la Sainte Couronne fut fondu, mais la relique elle-même échappa à la destruction et fut remise dans un coin de bibliothèque ! Authentifiée à la Restauration, déposée au trésor de Notre-Dame (la Sainte Chapelle n'a pas été rendue au culte !) elle est présentée à la dévotion des fidèles au cours du Carême (les vendredis au cours du Chemin de Croix et le Vendredi-Saint toute la journée) ainsi qu'à quelques occasions exceptionnelles (par ex. les Journées mondiales de la Jeunesse de Paris, à l'occasion desquelles la Sainte Couronne fut exposée à nouveau à la Sainte Chapelle. C'est là que cette photo fut prise).

L'Eglise catholique considère que cette relique présente les plus sûrs critères d'authenticité. La foule qui se presse aux cérémonies d'ostension atteste aussi des grâces spirituelles attachées à sa vénération.

Frère Maximilien-Marie Mitifiot

La Sainte Couronne



Ci-dessous, à gauche, la Sainte Couronne prise sous un autre angle et à droite un exemple du type d'épines qui étaient accrochées sur le cercle de jonc. Les épines photographiées ici sont une « reconstitution » et non d'authentiques reliques. Nous nous promettons de publier dans un prochain numéro la photo de l'une ou l'autre des épines authentiques.

